

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 11 avril 2024

Délibération n° 2024-021

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Betty VREVIN (arrivée à 19h28 à compter de la délibération n°2024-010) – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Antoine RICHARD qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN
Christelle GALLIEZ qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absentes :

Marie-Pierre SLATKOVIE
Julie DI-CRISTINA

A été nommée secrétaire de séance : Dominique LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 05 avril 2024

Objet : Cadeaux de Noël aux enfants des écoles et aux adhérents de l'école de musique municipale d'Hergnies

Vu l'avis favorable de la Commission « écoles-culture » en date du 23/01/2024,

Lors de la commission « écoles-culture » susvisée, il a été discuté et souhaité que la carte cadeau pour les élèves des classes élémentaires passe de 12 € à 15 € à compter de Noël 2024.

Pour rappel, à l'occasion des fêtes de Noël, la commune souhaite offrir aux enfants des écoles un présent ou moment convivial.

Pour les enfants scolarisés à Hergnies, il est offert à chacun un présent selon les modalités ci-dessous :

- **Enfants des classes maternelles (PS / MS / GS) des écoles César Dewasmes et No A Houx :**
 - Un jouet, d'un montant unitaire entre 12 € et 20 € (moyenne à 17 € environ) ;
- **Enfants des classes élémentaires (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) des écoles César Dewasmes et No A Houx :**
 - Un bon d'achat/carte cadeau d'un montant unitaire de 15 €.

- Une séance de cinéma, montant unitaire de la place 4,70 € TTC environ par enfant, et coût approximatif bus 1400€.

Pour les élèves de l'école de musique :

- **Pour les élèves de l'école de musique**
 - Un goûter de Noël, moment convivial.

Il est proposé de reconduire ces actions pour la durée du mandat restant à courir, de réviser à l'occasion du vote du budget primitif le montant de ces prestations lorsque cela s'avèrera judicieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 25 voix pour,

- **d'émettre un avis favorable sur cette proposition pour la durée du mandat restant à courir,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes,**
- **d'inscrire aux différents budgets annuels les crédits correspondants.**

Il est précisé que les crédits sont inscrits au 6232 pour les achats et places de cinéma et 6245 pour le transport pour cette année 2024.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 23/04/2024
- Publication sur le site internet de la ville le : 23/04/2024